



PRÉVENTION ET SIGNALEMENT DES CAS DE RADICALISATION DJIHADISTE

La radicalisation djihadiste se caractérise par un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme ou au terrorisme. L'objectif du signalement au *centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR)* est de protéger, non seulement ces personnes contre elles-mêmes en s'assurant qu'elles ne sont pas sur une voie qui conduit à commettre un acte criminel, mais également la population contre de possibles comportements violents.

1 Pourquoi signaler un cas de radicalisation ?

La radicalisation djihadiste conduit à participer à des actes terroristes dans le but revendiqué de tuer de nombreux citoyens français sans distinction, en raison uniquement de leurs valeurs et de leurs modes de vie.

On parle de **processus de radicalisation** progressif avec adhésion à une idéologie avec des composantes de violence et de rupture avec l'environnement habituel. Il peut être dangereux de sous-estimer la rapidité du passage aux paliers ultimes. La radicalisation apparaît comme un phénomène profondément lié à l'exploitation de conflits d'identité, de frustrations ou de fragilités. Certains groupes terroristes djihadistes cherchent notamment à enrôler des individus en perte de repères et vulnérables.

La force d'une idéologie et son pouvoir d'attraction ne doivent pas être sous-estimés. Des individus ayant développé une haine de notre société peuvent adhérer pleinement à un discours qui donne sens à leurs frustrations ou à un sentiment d'humiliation, à leurs difficultés et apporte des solutions.

Cette radicalisation est un phénomène complexe, protéiforme, amplifié par le développement d'internet et des réseaux sociaux. La propagande véhiculée touche des profils variés : délinquants, personnes vulnérables en quête d'identité, personnes ayant des troubles du comportement adaptatif, etc. La complexité du phénomène actuel porte sur l'identification du niveau de radicalisation et de ses conséquences : l'ensemble des pratiquants rigoristes d'une religion ne sont pas djihadistes mais tous les djihadistes sont radicalisés.

Difficile à repérer et à traiter, la radicalisation est donc un enjeu majeur de sécurité nationale et de survie pour notre société.

2 Identifier une situation de radicalisation

Appliquer strictement les préceptes d'une religion ne constitue pas un élément alarmant en soi. La pratique religieuse doit alerter l'entourage quand elle s'accompagne pour l'intéressé, d'une volonté de rupture avec sa propre personnalité antérieure et donc, avec son entourage proche et tout ce qui peut le ramener à sa vie d'avant.

Aussi, identifier un processus de radicalisation ne se fait pas sur la base d'un seul indice. Pris isolément, un des comportements listés ci-dessous ne signifie pas qu'il y a radicalisation. C'est la combinaison de plusieurs signes qui donne une forme de cohérence et qui doit provoquer vigilance et alerte.

Certaines combinaisons de comportements ou de traits de caractère sont des signaux tangibles de radicalisation et doivent attirer votre attention, que ce soit dans votre environnement quotidien ou sur votre lieu de travail.

COHÉRENCE → VIGILANCE → SIGNALEMENT

- ⊗ Changements physiques, vestimentaires et alimentaires ;
- ⊗ Propos asociaux ;
- ⊗ Passage soudain à une pratique religieuse hyper ritualisée ;
- ⊗ Rejet de l'autorité et de la vie en collectivité ;
- ⊗ Rejet brutal des habitudes quotidiennes ;
- ⊗ Repli sur soi ;
- ⊗ Haine de soi, rejet de sa propre personne, déplacement de la haine de soi sur autrui ;
- ⊗ Rejet de la société et de ses institutions (école, etc.) ;
- ⊗ Éloignement de la famille et des proches ;
- ⊗ Modification soudaine des centres d'intérêt ;
- ⊗ Appréhension complotiste, antisémite, apocalyptique de la société.



3 Initier une démarche de signalement

Il s'agit de prévenir, voire d'éviter, le basculement vers un comportement violent, en accompagnant les radicalisés et leurs familles par des professionnels, sous la supervision des cellules adaptées au sein des préfectures de leur département de résidence.

En signalant, on protège non seulement l'intéressé en lui évitant de participer à un acte criminel (pour le sortir au plus tôt du chemin mortifère sur lequel il s'est engagé peut-être sans en avoir conscience) mais également la société contre de possibles préméditations de meurtres. Prévenir c'est protéger. Appeler ne représente pas une mesure punitive, il s'agit d'une mesure préventive. Après un appel, les services de l'État s'appuient sur des spécialistes pour en évaluer le bien-fondé et le danger potentiel. Ils mettront en place un accompagnement adapté pour éviter que la situation ne se détériore.

Dans quels cas appeler ?

- 1. Pour signaler une situation inquiétante, qui paraît menacer un proche ;
- 2. Si vous avez un doute ou des questions sur une situation ;
- 3. Pour obtenir des renseignements sur la conduite à tenir ;
- 4. Pour être écouté(e), conseillé(e) dans vos démarches.

Appeler le numéro vert : **0 800 005 696**
Les appels sont strictement confidentiels, votre identité ne sera pas dévoilée.
Remplir le formulaire en ligne : <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr>

4 Que se passe-t-il après un signalement ?

Si la situation est jugée préoccupante par les services de l'Etat, la personne faisant l'objet du signalement ainsi que sa famille bénéficieront d'un accompagnement spécialisé et adapté à leur situation.

Votre identité ne sera pas dévoilée, les signalements sont strictement confidentiels. Même si vous n'êtes pas sûr d'avoir reconnu des combinaisons de signes de comportement suspect, vous pouvez sauver des vies. Il est donc préférable d'appeler rapidement le numéro vert. Des spécialistes se chargeront de qualifier la situation de préoccupante ou non.

Signaler une situation ne vous sera jamais reproché. Faites le avant qu'il ne soit trop tard.

5 Signaler un contenu appelant à la haine ou faisant l'apologie du terrorisme sur Internet

Internet et les média sociaux favorisent la diffusion d'appels à la haine et de messages faisant l'apologie du terrorisme.

La liberté d'expression est un élément fondamental de notre société. Elle ne constitue toutefois pas un « passe-droit » pour tout rédiger et publier n'importe quoi sur Internet. En 2009, la plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation, également appelée PHAROS, a été mise en place par l'État pour signaler les comportements illicites sur internet.

Lorsque vous constatez des contenus appelant à la haine ou faisant l'apologie du terrorisme sur Internet, ne les partagez pas, ne les likez pas, ne les retweetez pas. Ayez le bon réflexe, signalez les sur :

<https://www.internet-signalement.gouv.fr>



51, boulevard de la Tour-Maubourg
75700 Paris SP 07
01 71 75 80 11
sgdsn.gouv.fr